

Initiative populaire fédérale «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 19 octobre 2012 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 103 353 signatures déposées, 103 012 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Comité pour l'abolition des forfaits fiscaux c/o AL Zürich, case postale 1005, 8026 Zurich.

20 novembre 2012

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2011 3353

**Initiative populaire fédérale
«Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires
(abolition des forfaits fiscaux)»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	30 012	36
Berne	14 751	47
Lucerne	2 773	6
Uri	175	0
Schwyz	669	0
Obwald	137	0
Nidwald	197	2
Glaris	258	0
Zoug	783	0
Fribourg	1 796	2
Soleure	2 316	19
Bâle-Ville	3 891	8
Bâle-Campagne	3 366	15
Schaffhouse	1 771	51
Appenzell Rhodes-Ext.	606	1
Appenzell Rhodes-Int.	51	0
Saint-Gall	4 697	8
Grisons	1 491	21
Argovie	5 336	21
Thurgovie	1 931	3
Tessin	1 706	26
Vaud	10 953	39
Valais	1 650	6
Neuchâtel	3 220	5
Genève	7 066	9
Jura	1 410	16
Suisse	103 012	341